

Les subsides

M. Trudeau: Monsieur le président, j'en viens maintenant à la seule partie importante sans doute de ma longue déclaration. C'est seulement la question de savoir ce que ces dépenses comportent. On semble m'accuser, dans diverses formules, de bouleverser le régime parlementaire pour en faire un régime présidentiel. On s'inquiète de la façon dont je semble me servir des hauts fonctionnaires. Nous entendons dire parfois que les hauts fonctionnaires sont trop puissants et que la Chambre devrait les assigner à comparaître. Je me souviens du jour où nos vis-à-vis exhortaient le gouvernement à se défaire de l'ancien sous-ministre des Finances qu'ils trouvaient trop puissant. Pourtant, lorsque le sous-ministre en question remit sa démission quelques années plus tard, ces mêmes députés de l'opposition n'ont pu s'empêcher de beaucoup s'inquiéter de ce qu'un gouvernement intolérant avait forcé cet homme à se démettre de ses fonctions en le privant de tout pouvoir. Je me demande dans ce cas-ci, sur quel pied ils vont danser.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je vais essayer de donner quelques aperçus généraux du rôle changeant des bureaux du Conseil privé. C'est là le titre d'un mémoire de M. Gordon Robertson qui fut secrétaire du cabinet jusqu'à très récemment. Il n'y a rien de secret à ce sujet. Il s'agit d'un document présenté lors du 23^e congrès annuel de l'Institut des administrateurs publics tenu à Regina le 8 septembre 1971.

M. Cossitt: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. J'ai consulté plusieurs autorités plus versées que moi en matière de procédure parlementaire.

Une voix: Elles sont toutes plus versées que vous en la matière.

M. Cossitt: On m'a confirmé que le premier ministre avait usé d'un langage antiparlementaire en qualifiant de frauduleuses mon attitude et mes questions à la Chambre. Je demande donc que soit retirée cette observation du premier ministre. J'estime que je suis en droit de demander à Votre Honneur d'en décider ainsi.

Le président: Je dois dire que l'observation du premier ministre m'a aussi inquiété. Le premier ministre a accusé le député de se servir des données statistiques de manière frauduleuse. Il m'est difficile de rendre une décision quant à savoir si la remarque du premier ministre porte vraiment atteinte à la réputation du député de Leeds. J'ai examiné certains commentaires de Beauchesne pour voir si je pouvais demander au premier ministre tout au moins de modifier son assertion. Ce serait, me semble-t-il, un cas limite, le premier ministre voudrait peut-être aider la présidence et le comité et nuancer son affirmation.

M. Trudeau: Monsieur le président, je pense que je peux vous aider. Les mots ont peut-être été perdus, mais je suis certain qu'ils seront consignés au hansard. J'ai dit que le député s'était servi des données statistiques de manière frauduleuse, mais j'ai dit que j'espérais que ce n'était pas intentionnel. Voilà qui devrait résoudre la difficulté qui se présente. Je pensais que le député voulait sans doute...

[Français]

M. Grafftey: C'est très habile!

M. Trudeau: Non, ce n'est pas très habile, je l'ai dit en toute parole et tout honneur.

[Traduction]

Il serait regrettable, je pense, que les données statistiques soient intentionnellement malmenées par le premier

[M. Cossitt.]

venu. Je présume que le député agit plus par ignorance que par malveillance.

Des voix: Bravo!

● (1600)

M. Stanfield: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Sans vouloir être assez présomptueux pour faire la leçon au premier ministre au sujet de ses responsabilités à la Chambre, je n'en signale pas moins qu'il se doit de ne pas aggraver...

Une voix: Êtes-vous fâché?

M. Stanfield: Oui, je suis vraiment fâché, mais j'aurai l'occasion de parler dans un instant; le premier ministre ne sera pas là pour m'entendre et je le regrette, mais il pourra lire le compte rendu. Là-dessus néanmoins, le premier ministre aura sans doute l'amabilité de dire qu'il n'avait pas l'intention d'accuser le député de Leeds d'agir intentionnellement de manière frauduleuse.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Le chef de l'opposition semble me proposer de dire exactement ce que j'ai dit. C'est à l'honorable représentant et non à moi de décider si les membres de son parti sont stupides ou malhonnêtes.

Des voix: Oh, oh!

M. Baldwin: C'est au sujet du rappel au Règlement, monsieur le président; la chose est bien simple. Le mot «frauduleux» a une signification et, quoi que le premier ministre puisse dire pour éluder le sujet, il a bel et bien lancé cette accusation contre le député de Leeds. Le mot «frauduleux» a une signification que nous comprenons bien. Ou le premier ministre s'en tient à cela et s'expose à une décision de la part de Votre Honneur ou il emploie un autre mot. Il a le choix: Je pourrais tout aussi bien parler de «manière frauduleuse» dans le cas de quelqu'un qui essaie d'éluder les questions.

M. Trudeau: Cela vous est souvent arrivé.

M. Baldwin: Ce serait déplacé et je ne le ferais pas. Je pense que le très honorable représentant devrait profiter de l'occasion pour faire en sorte que le ton des délibérations à la Chambre soit convenable et un moyen d'y arriver serait de remplacer le mot qu'il a employé par un autre.

Le président: Je veux être juste envers le député de Leeds. Je comprends bien le point qu'ont soulevé le député de Peace River et le chef de l'opposition. Mais je dois rendre décision suivant le Règlement et les précédents qui ont été suivis.

Le paragraphe (5) du commentaire 154 de Beauchesne dit que ce n'est pas antiréglementaire de dire qu'une déclaration est fausse, mais c'est antiparlementaire de dire qu'elle est fausse au su du député qui adresse la parole à la Chambre.

De là, je passe à l'explication qu'a donnée le premier ministre. Bien qu'il ait dit que le député de Leeds ait pu faire un usage frauduleux des statistiques, il a ajouté qu'il espérait que ce n'était pas à son su ni intentionnellement. A mon avis, cela répond au critère du commentaire que j'ai cité. A moins que des députés ne veuillent poursuivre la question et me citer d'autres références pour ma gouverne, je puis dire que, pour le moment, je suis satisfait de l'explication du premier ministre.